



# Ultra Kleen

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 18/09/2018

Date de révision : 18/09/2018

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange  
Nom du produit : Ultra Kleen  
Autres Moyens d'identification : MP27

#### 1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage recommandé : Dégraissant  
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

#### 1.3. Fournisseur

Krown Rust Control  
35 MAGNUM DRIVE  
LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA  
T (905) 939-8750

#### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

### SECTION 2: Classification des Dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (SGH-CA)

Corrosion cutanée/irritation, Catégorie 1A H314  
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1 H318

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA) :



Mention d'avertissement (SGH-CA) :

Danger

Mentions de Danger (SGH-CA) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de Prudence (SGH-CA) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver à fond les mains, le visage et les avant-bras après avoir manipulé le produit.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 - Traitement Spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification : Aucun.

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

# Ultra Kleen

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicables

#### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-CA)
Acide benzènesulfonique, C10-16-dérivés alkylés	Acide benzènesulfonique, C10-16-dérivés alkylés / C10-16- acides alkylbenzènesulfoniques	(CAS-No.) 68584-22-5	5 - 10	Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Irrit Oculaire. 2, H319
2-butoxyéthanol	2-Butoxy-1-ethanol /Butoxyéthanol / Ethanol, 2-butoxy- / éther monobutylique de l'éthylèneglycol / Éther butylique de l'éthylèneglycol / Hydroxyethyl butyl ether / Éther butylique de l'éthylèneglycol / 2-Butoxyethan-1-ol / Ethylene glycol mono-n-butyl ether / 2-butoxyéthanol / Butyl glycol / BUTOXYETHANOL / EGBE / EGMBE / Butoxyéthanol, 2- / Butyl Cellosolve / 2-Butyl Cellosolve	(CAS-No.) 111-76-2	1 - 3	Liq. Flam. 4, H227 Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Tox aiguë. 4 (Inhalation: poussière,brouillard), H332 Irrit Cutanée. 2, H315

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

### SECTION 4: Mesures de premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Mesures de premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer
- Mesures de premiers secours après contact cutanée : Enlever les vêtements contaminés ou chaussures immédiatement. Laver abondamment la peau avec de l'eau. Consulter un médecin immédiatement. Obtenir des soins médicaux à l'apparition des brûlures.
- Mesures de premiers secours après contact oculaire : Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes; retirer si possible les lentilles de contact et continue de rincer. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
- Mesures de premiers après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
- Mesures de premiers secours général : Consulter un médecin immédiatement. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

- Symptômes/effets après contact cutanée : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires grave.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

#### 4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

- Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

### SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

#### 5.1. Moyens D'extinction Approprié

- Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

#### 5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

- Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

#### 5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

#### 5.4. Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

### SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

#### 6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

# Ultra Kleen

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

- Méthodes de nettoyage : En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

### 6.3. Références à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: "Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

## SECTION 7: Manipulation et l'Entreposage

### 7.1. Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux. Porter un équipement de protection individuelle.
- Mesures d'hygiène : Séparez les vêtements de travail des autres vêtements. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

### 7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

- Conditions D'entreposage : Garder sous clef. Entposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

### 8.1. Les Paramètres de Contrôle

2-butoxyéthanol (111-76-2)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	97 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	20 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	97 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.
- Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle.

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Matériaux pour vêtements de protection:

Porter des manches longues

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité. Une protection oculaire, et des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial, doit être portée en cas de risque de contact avec les yeux dû à la pulvérisation de particules liquides ou en suspension dans l'air.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Liquide.
- Couleur : rouge
- Odeur : fruité
- Seuil Ofactif : Aucune données disponibles

# Ultra Kleen

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

pH	: 13
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: Aucune données disponibles
Taux d'évaporation relatif (éther=1)	: Aucune données disponibles
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point D'ébullition	: 100 °C
Point D'éclair	: N'est pas inflammable
Température D'auto-inflammation	: Aucune données disponibles
Température de décomposition	: Aucune données disponibles
Flammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune données disponibles
Densité Relative	: 1.017
Solubilité	: Insoluble.
Log Pow	: Aucune données disponibles
Viscosité, cinématique	: Aucune données disponibles
Viscosité, dynamique	: 25 mPa.s
Limites d'explosivités	: Aucune données disponibles

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10: Stabilité et Réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité Chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses	: Aucune réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Matériaux oxydants et acides forts.
Matières incompatibles	: Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.
Produits de Décomposition Dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and CO2).

## SECTION 11: Renseignements Toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: N'est pas classé

Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)	
LD50 orale rat	775 mg/kg
LD50 cutané lapin	2000 mg/kg
2-butoxyéthanol (111-76-2)	
LD50 orale rat	470 mg/kg
LD50 cutané lapin	99 mg/kg
LC50 inhalation rat (ppm)	486 ppm/4h

Corrosion / Irritation Cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 13
Lésion/Irritation Oculaire Grave	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 13
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée	: N'est pas classé
Mutagenicité des cellules germinales	: N'est pas classé
Cancérogénicité	: N'est pas classé
La Toxicité pour la Reproduction	: N'est pas classé
STOT-seule exposition	: N'est pas classé

# Ultra Kleen

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

STOT- exposition répétées	: N'est pas classé
Danger D'aspiration	: N'est pas classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

### SECTION 12: Information Écologique

#### 12.1. Toxicité

Écologie - générale	: Nocif pour la vie aquatique.
Toxicité aquatique aiguë	: N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique	: N'est pas classé

#### Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)

LC50 poisson 1	3 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [statique])
EC50 Daphnia 1	2.9 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
Log Pow	2 (à 23 °C)

#### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

LC50 poisson 1	1490 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
LC50 poisson 2	2950 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus)
EC50 Daphnia 1	> 1000 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
Log Pow	0.81 (à 25 °C)

#### 12.2. Persistance et Dégradabilité

##### Ultra Kleen

Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi.
------------------------------	-------------------

#### 12.3. Potentiel de Bioaccumulation

##### Ultra Kleen

Potentiel de bioaccumulation	N'est pas établi.
------------------------------	-------------------

#### Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)

Log Pow	2 (à 23 °C)
---------	-------------

#### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

Log Pow	0.81 (à 25 °C)
---------	----------------

#### 12.4. Mobilité dans le Sol

##### Ultra Kleen

Écologie - sol	N'est pas établi.
----------------	-------------------

#### Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)

Log Pow	2 (à 23 °C)
---------	-------------

#### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

Log Pow	0.81 (à 25 °C)
---------	----------------

#### 12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone	: N'est pas classé.
Effet sur le réchauffement climatique	: N'est pas établi.

### SECTION 13: Considérations D'élimination

#### 13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
Recommandations relatives à l'élimination des produits / emballages	: Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.

### SECTION 14: Informations relatives au Transport

#### 14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

# Ultra Kleen

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TMD) : UN1760  
Groupe d'emballage : III - Danger faible  
TMD Classes de dangers primaires : 8 - Classe 8 - Corrosif  
Description du document de transport : UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (2-butoxyéthanol), 8, III  
Désignation officielle de transport (transport des marchandises dangereuses) : LIQUIDE CORROSIF, N.O.S.  
2-butoxyéthanol

Étiquettes de danger (TMD) : 8 - Substances corrosifs



Dispositions spéciales TMD : 16 - (1) Le nom technique d'au moins d'une des substances les plus dangereuses qui contribuent principalement au (x) danger (s) représenté (s) par les marchandises dangereuses doit être indiqué entre parenthèses sur le document d'expédition après le nom d'expédition, conformément à la clause 3.5 (1) c) (ii) (A) de la partie 3 (documentation). Le nom technique doit également être indiqué, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette suivant le nom d'expédition conformément aux paragraphes 4.11 (2) et (3) de la partie 4 (Marques de danger pour les marchandises dangereuses). (2) Malgré le paragraphe (1), le nom technique des marchandises dangereuses suivantes ne doit pas nécessairement figurer sur un document d'expédition ou sur un petit contenant lorsque la loi canadienne sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdit la divulgation de l'information technique. prénom: (a) UN1544, SELS ALCALOÏDES, SOLIDES, N.O.S. ou ALCALOÏDES, SOLIDES, N.O.S.; b) UN1851, MÉDICAMENT, LIQUIDE, TOXIQUE, N.O.S.; c) UN3140, SELS ALCALOÏDES, LIQUIDES, N.O.S. ou ALCALOÏDES, LIQUIDE N.O.S.; d) UN3248, MÉDICAMENT, LIQUIDE, INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.O.S.; ou (e) UN3249, MÉDICAMENT, SOLIDE, TOXIQUE, N.O.S. La «Loi sur les aliments et drogues» en est un exemple au Canada. (3) Malgré le paragraphe (1), la dénomination technique des marchandises dangereuses suivantes ne doit pas nécessairement figurer sur un petit contenant: a) UN2814, SUBSTANCE INFECTIEUSE, AFFECTANT DES PERSONNES; ou b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE, AFFECTANT DES ANIMAUX. DORS / 2014-306

Indice de limite d'explosivité et de quantité limitée : 5 L

Quantités exceptées (TMD) : E1

Indice de véhicule routier de passagers ou véhicule ferroviaire de passagers : 5 L

### 14.2. Information de Transport/DOT

#### Ministère des Transports

DOT NA no. : UN1760  
UN-No.(DOT) : 1760  
Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger faible  
Symboles DOT : G - Identifie le PSN nécessitant un nom technique  
Description du document de transport : UN1760 Liquides corrosifs, n.o.s. (2-butoxyéthanol), 8, III  
Désignation officielle de transport (DOT) : Liquides corrosifs, n.o.s.  
2-butoxyéthanol  
Contient une déclaration de sélection de zone (DOT) :  
Classe (DOT) : 8 - Classe 8 – Matériel Corrosifs 49 CFR 173.136  
Division (DOT) : 8  
Étiquettes de danger (DOT) : 8 - Corrosif



Dangereux pour l'environnement : Non

# Ultra Kleen

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Provisions spéciaux (49 CFR 172.102)	: IB3 - Authorized IBCs: Métael (31A, 31B and 31N); Plastiques rigides (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Exigence supplémentaire: Seulement les liquides ayant une pression de vapeur inférieure ou égal à 110 kPa à 50 ° C (1.1 bar à 122 F), ou 130 kPa à 55 C (1.3 bar à 131 F) sont autorisés, à l'exception de UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour UN2672) T7 - 4 178.274(d)(2) Normale..... 178.275(d)(3) TP1 - Le taux de remplissage maximal ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par les points suivants: Degré de remplissage = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Lorsque: tr est la température maximale moyenne au volume pendant le transport et tf est la température en degrés celsius du liquide pendant le remplissage. TP28 - Une citerne mobile ayant une pression d'épreuve minimale de 2,65 bar (265 kPa) peut être utilisée à condition que la pression d'épreuve calculée soit inférieure ou égale à 2,65 bar sur la base de la PSMA du produit dangereux, telle que définie au paragraphe 178.275 du présent sous-chapitre, dans le cas où la pression est égale à 1,5 fois la PSMA.
DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx)	: 154
DOT Emballage non vrac (49 CFR 173.xxx)	: 203
DOT Emballage en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 241
DOT Limites de quantité Avion de passagers / ferroviaire	: 5 L
(49 CFR 173.27)	: 60 L
DOT Quantité limitée seulement aéronef cargo (49 CFR 175.75)	: A - Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un cargo et sur un bateau à passagers.
DOT Arrimage de navire Autre	: 52 – Arrimer "séparés"des acides.
DOT Arrimage de navire Autre	: 154
Emergency Response Guide (ERG) Numéro	: Aucune information supplémentaire disponible

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

UN-No. (IMDG)	: 1760
Désignation officielle de transport (IMDG)	: LIQUIDE CORROSIF, N.O.S.
Transport document description (IMDG)	: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (2-butoxyéthanol), 8, III
Classe (IMDG)	: 8 - substances corrosifs
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - substances présentant un danger faible.

#### IATA

UN-No. (IATA)	: 1760
Désignation officielle de transport (IATA)	: Liquide corrosif, n.o.s.
Description du document de transport (IATA)	: UN 1760 Liquide corrosif, n.o.s. (2-butoxyéthanol), 8, III
Classe (IATA)	: 8 - Corrosif
Groupe d'emballage (IATA)	: III – Danger faible

## SECTION 15: Information Réglementaire

### 15.1. Réglementation Nationales

#### Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

#### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

### 15.2. Réglementation Internationales

#### Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivatives (68584-22-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Loi japonaise sur le registre des rejets et transferts de polluants (loi PRTR)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

# Ultra Kleen

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Substance toxique (LCPE - Annexe I) Oui

### SECTION 16: Autres Informations

Date d'émission : 18/09/2018

Date de révision : 18/09/2018

Autres Informations : **CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ** Les renseignements présentés dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables

Texte complet des Phrases-H:

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

SDS Canada (GHS)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit*